

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES

SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL

B. P. 6009 - 45018 Orléans Cédex - Tél. : (38) 63.80.01

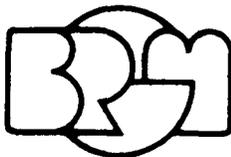


n° **8748**

**LES VERGERS D'ALSACE - REA
SARRE - UNION**

*Etude géologique concernant le projet
d'ouverture d'une décharge contrôlée
au Nord de Sarre-Union (67)*

15 Octobre 1981



Service géologique régional ALSACE

204, route de Schirmeck, 67200 Strasbourg - Tél. : (88) 30.12.62

INTRODUCTION

La S.A. Les Vergers d'Alsace, Route de Sarrebourg à 67260 - SARRE-UNION, envisage la création d'une décharge contrôlée à 2 km au Nord de SARRE-UNION.

Le Service Géologique Régional Alsace a été chargé par cette société d'étudier les caractéristiques géologiques d'un nouveau site, le premier (voir rapport du SGAL du 28-5-1980) ayant donné lieu à un avis défavorable.

Une visite des lieux a été effectuée par le géologue en compagnie de M. HUTT, Directeur technique de REA.

1. SITUATION ET CARACTERISTIQUES DE LA DECHARGE.

(voir annexes 1 et 2)

1.1. Situation.

Le site proposé au lieu-dit Binsenweide est une prairie humide et inondable le long du ruisseau du Moulin (Wergergraben) à l'intérieur de la forêt du Bodenwald.

Les parcelles suivantes sont concernées dans leur moitié Nord (aval) :

- B 19 Bintzwiesen weyer
- B 20 Bintzwiesen weyer
- B 21 Bintzwiesen weyer

Vers l'Est, ce site est séparé de l'autoroute A 34 par une bande forestière large de 50 à 100 m.

1.2. Caractéristiques du dépôt.

- Altitude : 237 m environ
- Longueur moyenne : 100 m (sens N.S.) ; largeur moyenne : 90 (sens W.E.)
- Nature des déchets : balayures de l'usine (verres, capsules, étiquettes), étiquettes à la sortie des laveuses de bouteilles, résidus de lavage des fruits (feuilles, herbe, terre)
- Volume des déchets ramassés : 15 m³/semaine.

2.2.2. Tests de perméabilité.

Des mesures de la conductivité hydraulique ont été effectuées sur les trous T 2 et T 5 en utilisant une variante de la méthode de Porcher (trou de tarière) qui consiste à maintenir un niveau constant dans le trou de mesure grâce à un réservoir d'alimentation gradué pour obtenir directement :

$$K = \frac{Q}{S}$$

K = perméabilité

Q = débit

S = Section mouillée

Nature des terrains au droit de la section mouillée :

- au T 2 : argile à rares passées finement sableuses
- au T 5 : argile peu limoneuse

Valeur de la conductivité hydraulique (perméabilité) : inférieure à 10^{-7} m/s ; elle n'a pu être déterminée avec plus de précision par suite de la saturation du terrain à une très faible profondeur par rapport au sol.

Le site étudié présente un substratum dont la perméabilité moyenne est très faible.

3. INCIDENCES SUR LES EAUX SOUTERRAINES.

La ville de Sarre Union et la commune voisine de Schopperten sont alimentées en eau potable par les captages AEP 196-3-22 et 24 qui sont situés en amont (3 km au SSW) du site projeté et dans un autre bassin versant. Ceci est également le cas des captages qui alimentent les autres communes voisines. Il n'existe pas de source captée ou non pour l'AEP en aval et dans un rayon de 2 km au moins.

En conséquence, la décharge ne constituerait pas une source de pollution pour les captages d'eau potable ou même pour les sources non captées.

4. PRESCRIPTIONS.

Les prescriptions relatives à tout dépôt de résidus ont été précisées dans les circulaires officielles du 22 Février et 9 Mars 1973. En ce qui concerne la décharge à la Binsenweide les points suivants seront particulièrement respectés :

- L'ensemble du site devra être entouré d'un merlon en terre (ou tout venant) compact de façon à éviter que, d'une part, pendant les crues d'orage, les eaux du ruisseau inondent le site et que, d'autre part, le lessivat ne puisse parvenir à ce cours d'eau compte tenu en particulier de sa vocation piscicole en aval (étang de Schopperten).

- Le long du côté Sud-Est, à l'extérieur du merlon de protection des eaux d'inondation devra être aménagé un fossé de drainage (profondeurs : entre 0,50 et 1 m) de manière à détourner vers l'aval du site les faibles circulations d'eau souterraine en période pluvieuse.
- Tout brûlage des déchets même occasionnel est strictement interdit.
- Les déchets seront régulièrement compactés et le site sera exploité progressivement.
- En bordure Est du site, du côté de l'autoroute, on veillera à un développement du rideau d'arbres.
- Est autorisé le déversement des déchets prévus (voir caractéristiques du dépôt).
- Est interdit le déversement d'eaux usées, de résidus semi-liquides pelletables, de produits chimiques, hydrocarbures et résidus nocifs toxiques inflammables provenant d'établissements classés.

CONCLUSION

Etant donné les conditions hydrogéologiques, l'absence de tout risque de pollution de captages destinés à l'alimentation en eau potable des collectivités, un AVIS FAVORABLE est donné à la S.A. Les Vergers d'Alsace - REA, pour le dépôt à l'emplacement étudié, des résidus, dont la nature a été indiquée et sous réserve de la stricte application des prescriptions énoncées.

L'Ingénieur chargé d'étude



J.J. OBERLIN

Le Directeur du Service
Géologique Régional Alsace



J.J. RISLER

ANNEXES :

- . 1 : Plan de situation au 1/25.000^e.
- . 2 : Schéma de situation des sondages au 1/7.500^e environ.